

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 31 janvier 2022

à 19h00

Conseil Municipal : SEANCE EXTRAORDINAIRE

La réunion a lieu à la salle des fêtes de Bétheniville.

Présents : Tous les conseillers sauf M. Arnaud DESSERTENNE représenté par Mme Marianne LECOMTE, M. Maxime FRANCOIS représenté par M. Frédéric CHARTON, M. Emmanuel CHONION représenté par M. Jean-Jacques GOUAULT et M. Francis GARAUDEL.

Convocation par mail en date du 27 janvier 2022.

Mme Marianne LECOMTE a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire énumère l'ORDRE DU JOUR de la séance après avoir expliqué aux membres du conseil qu'il avait souhaité une séance extraordinaire car la chaudière de la mairie était en panne. Il a fallu acheter plusieurs radiateurs électriques et deux poêles à pétrole pour chauffer les bureaux de la mairie et des annexes en attendant d'avoir des devis pour le remplacement de la chaudière.

De plus, ces achats sont des investissements et pour pouvoir les régler, il faut une délibération spéciale permettant de payer des factures d'investissement avant le vote du budget 2022.

ORDRE DU JOUR

- délibérations:

Validation compte-rendu dernier conseil

Choix d'un chauffage pour la mairie URGENT

Autorisation paiement factures investissement avant budget URGENT

Comme à chaque début de Conseil, la première délibération consiste à ce que le conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Délibération N°1 - Procès-Verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2021 - validation

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-15, L.2121-23 et L.5211-1,

Vu le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du 10 décembre 2021 ,
Considérant qu'il convient de l'approuver,

après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **de valider** le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2021.

Délibération N°2 - Choix de l'entreprise de chauffage pour le remplacement de la chaudière de la mairie (suite à la panne de la chaudière fioul)

Le Maire explique aux membres du conseil que la chaudière de la mairie est tombée en panne. Notre chauffagiste a expliqué qu'il fallait la remplacer car le cœur de chauffe était percé, une réparation temporaire était possible mais le coût serait assez élevé et la solution ne pourrait être que temporaire.

Plusieurs chauffagistes (notamment Société Nouvelle H. CONRAUX de Reims, Dim Froid de Cormontreuil, Vincent Brochet de Witry-les-Reims, l'entrepreneur Jean-Pierre Dessalles de Dontrien, Chaufeco de Lavannes) ont été consultés et diverses solutions de chauffage ont été évoquées telles que remplacement de la chaudière fioul par un système de pompe à chaleur, de granulés, ...

Mais au final seules deux entreprises ont fait des offres écrites :

- La Société Nouvelle H. CONRAUX a proposé trois devis :

Le remplacement de la chaudière fioul par une autre pour 11 640. 53 euros HT (prévoir en plus l'évacuation des 2 chaudières et le changement futur des générateurs)

Variante fioul condensation : 38 155.22 euros HT

Variante Granulés : 74 154.84 euros HT

- L'entreprise Vincent Brochet a proposé une chaudière au fioul avec modification du réseau de chauffage et évacuation des 2 anciennes chaudières pour 17 257.60 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- autorise le Maire à signer le devis de 17 257.60 euros HT (soit 20 709.12 euros TTC) de l'entreprise Vincent Brochet située à Witry-Les-Reims (Marne) pour le remplacement de la chaudière de la mairie et tous les documents y afférents.

Délibération N°3 - Autorisation N°1 de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif 2022

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser le plus rapidement possible, avant le vote du budget primitif de l'exercice, les dépenses suivantes :

1 facture de ADEQUAT de Valence pour du matériel de voirie tels que balise, miroir, panneau de signalisation pour une somme de 949.75 euros TTC.

2 factures de ELECTRO DEPOT de Reims pour des radiateurs électriques mobiles pour 359.84 et 249.90 euros TTC

2 factures de LEROY MERLIN de Reims pour 2 poêles à pétroles et le combustible pour 249.60 et 185.00 euros TTC

2 factures de LEROY MERLIN de Reims pour 1 escabeau aluminium 5 marches à 79.90 euros TTC et 1 perceuse sans fil, 1 meuleuse et 1 scie sauteuse RYOBI pour 299.00 euros TTC

1 facture de l'entreprise VINCENT BROCHET de Witry-les-Reims pour l'installation d'une nouvelle chaudière à la mairie pour 17 257.60 euros HT (soit 20 709.12 euros TTC)

Il précise que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet à l'exécutif de la collectivité « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars (en l'absence d'adoption du budget avant cette date), sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) ».

Il indique que le montant total des dépenses réelles d'investissement du budget de l'exercice précédent (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 290 680.91 euros. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour le présent exercice, serait donc 72 670.22 euros (25 % du montant précité).

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Maire à engager liquider et mandater les dépenses urgentes indiquées ci-dessus, pour un montant total de 23 084.00 euros (Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif, lors de son adoption).

	Dépenses prévisibles	
Compte	Nature	Montant en euros
21311	installation chauffage Mairie	20 710.00
2152	Installation de voirie	950.00

2158	autres installation, matériel et outillage technique	299.00
2188	Autres immobilisations corporelle	1 125.00
	Total	23 084.00

Pas de questions diverses.

FIN DE LA REUNION : 19H20